

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN 10 OCTOBRE 2023

**Étaient présents** : Mme Caroline AULIAC, Mme Stéphanie VIEUX, M. Bernard RENAULT, Mme Claudie JOULAUD, Mme Patricia ANGER, M. Damien KOPYC, M. Jacques ARNAUD, M. Éric VIOLLEAU, Mme Solange HAYON, Mme Marie RICHARD, Mme Hélène BICHET, Mme Lolita BLANC, M. Joël LAHAILLE, M. Nicolas FABRE, M. Philippe AUDOUX

**Absents représentés** : M. Pierre JACQ représenté par Mme Caroline AULIAC, M. Matthieu CHAMAILLARD représenté par M. Bernard RENAULT, Mme Johanne ETIENNE représentée par Lolita BLANC, M. Délé AGUIAR représenté par M. Philippe AUDOUX

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia ANGER

L'an Deux Mil Vingt-trois et le Dix octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Peintres, sous la présidence de Mme Caroline AULIAC, Maire.

## **Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2023**

M. Philippe AUDOUX prend la parole. Après différents échanges, Mme le Maire propose de reporter le vote du procès-verbal au prochain conseil municipal.

Mme Marie RICHARD précise à Mme le Maire que les demandes de modifications n'ont pas été envoyées dans les temps et demande que l'approbation du procès-verbal.

Mme le Maire demande de passer au vote.

**Vote** : Pour : 16

Contre : 2 (M. Philippe AUDOUX, M. Délé AGUIAR)

Abstention : 1 (Mme Stéphanie VIEUX)

## **Approbation du procès-verbal du 22 août 2023**

**Vote** : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Philippe AUDOUX, M. Délé AGUIAR)

## **ORDRE DU JOUR** :

1. Rapport d'activités de la CACPB 2022
2. Retrait des communes de Voulangis et Saint Germain sur Morin du SI CES d'Esblly
3. Adhésion des communes de Dammartin en Goële et de Héricy au SDESM
4. Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale
5. Fixation des tarifs de location des garages
6. Décisions modificatives du budget primitif 2023
7. Acquisition de terrains
8. Donation de terrains
9. Rétrocession des voiries du lotissement du Pré Aubry
10. Protocole d'accord suite à l'acquisition des parcelles cadastrées A1213 et A1214

11. Commissions communales : Désignation d'un nouveau membre à la commission PLU et Urbanisme en remplacement d'un membre démissionnaire de cette commission
12. Commissions communales : Désignation d'un membre de la minorité municipale dans les commissions dans lesquelles elle n'est pas représentée
13. Mise à disposition de véhicules municipaux – Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service et de fonction
14. Affaires diverses

**1) Rapport d'activités de la CACPB 2022**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le rapport d'activité 2022 leur a été transmis le 03 octobre 2023 par mail. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dit avoir pris acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**2) Retrait des communes de Voulangis et Saint Germain sur Morin du SI CES d'Esbly**

Mme le Maire informe le conseil municipal, que la commune de Voulangis et de Saint Germain sur Morin, ont délibéré pour se retirer du Syndicat du CES d'Esbly.

Le comité du Syndicat du CES d'Esbly, par délibération du 06 juillet 2023 a accepté le retrait de ces deux communes au dit syndicat, sous réserve de l'acceptation des deux tiers des communes adhérentes.

Mme le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter le retrait de la commune de Voulangis et de Saint Germain sur Morin au Syndicat du CES d'Esbly.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le retrait de la commune de de Voulangis et de Saint Germain sur Morin au Syndicat du CES d'Esbly.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**3) Adhésion des communes de Dammartin en Goële et de Héricy au SDESM**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2023-023 du comité syndical du 9 mars 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dammartin-en-Goële et la délibération n° 2023-50 du comité syndical du 6 avril 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Héricy qui leur ont été transmises le 03 octobre 2023.

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'adhésion des communes de de Dammartin-en-Goële et Héricy au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et

Marne) et autorise M. le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **4) Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un mail de la Sous-Préfecture qui demande de renouveler les membres de commission de contrôle des listes électorales.

Mme le Maire rappelle que la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux dont 3 issus de la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition obligatoire.

Mme le Maire précise que les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de ne peuvent être membres de cette commission et que les membres sont pris dans l'ordre du tableau et doivent être volontaires pour participer aux travaux de la commission.

Mme le Maire demande qui propose sa candidature.

- M. Damien KOPYC, M. Jacques ARNAUD et Mme Lolita BLANC présentent leur candidature issue de la liste majoritaire.
- M. Philippe AUDOUX et M. Délé AGUIAR présentent leur candidature issue de la liste minoritaire.

Mme le Maire propose un vote à main levée. A l'unanimité les membres du conseil acceptent le vote à main levée.

Sont nommés à la Commission « Liste électorale :

- M. Damien KOPYC, M. Jacques ARNAUD et Mme Lolita BLANC, issus de la liste majoritaire.
- M. Philippe AUDOUX et M. Délé AGUIAR, issus de la liste minoritaire.

Cette liste sera transmise au Préfet, qui désignera les membres par arrêté.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **5) Fixation des tarifs de location des garages**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède 12 garages, côté parking des salles communales, qui sont mis en location pour les administrés de Villiers et ce afin de désenclaver les places sur les parkings du village.

Mme le Maire propose de fixer à 220 € par trimestre la location d'un garage, d'établir une convention entre la commune et le locataire et l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Elle précise qu'une clause de révision de l'indice de référence INSEE des loyers sera inscrite.

Ce tarif de location ne concernera que les futures locations.

M. Éric VIOLLEAU prend la parole et précise que les garages sont vétustes et qu'ils fuient.

Mme le Maire indique qu'il faudra en parler lors d'une prochaine commission de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 220 € par trimestre la location d'un garage, autorise le Maire à établir une convention entre la commune et le locataire et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Vote** : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **6) Décisions modificatives**

### **a) Décision modificative n° 1 – Virement de crédit**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédit sur le budget de l'exercice 2023. Après présentation des écritures validées par la commission des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget de l'exercice 2023.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		113 699.00 €	
D F 67 673	113 699.00 €		
R I 021 021 OPFI (ordre)		113 699.00 €	
R I 13 1323 10031	113 699.00 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Ouvertures	113 699.00 €	
	Réductions	113 699.00 €	

**Vote** : Pour : 18

Abstention : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD)

Contre : 0

### **b) Décision modificative n° 2 – Crédit supplémentaire**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2023. Après présentation des écritures validées par la commission des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6042	5 000,00 €		
D F 011 60612	10 000.00 €		
D F 011 60623	600.00 €		

D F 011 60631	2 000.00 €		
D F 011 60632	10 000.00 €		
D F 011 60633	3 000.00 €		
D F 011 615221		260 000.00 €	
D F 011 61558	2 000.00 €		
D F 011 6283	3 200.00 €		
D F 012 6411	7 000.00 €		
D F 012 6413	13 000.00 €		
D F 012 023 (ordre)	824 220.00 €		
D F 65 6541	400.00 €		
R F 70 70311	1 600.00 €		
R F 70 7067	12 000.00 €		
R F 73 732221	10 000.00 €		
R F 73 738	4 800.00 €		
R F 75 752	3 000.00 €		
R F 75 7588	16 000.00 €		
R F 77 773	583 020.00 €		

<b>DETAIL PAR SECTION</b>		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		890 420.00 €
	Réductions		260 000.00 €
Recettes	Ouvertures		630 420.00 €
	Réductions		

### **EQUILIBRE**

Solde Ouvertures	260 000.00 €
Solde Réductions	260 000.00 €

**Vote** : Pour : 18

Abstention : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD)

Contre : 0

#### **e) Décision modificative n° 2 – Crédit supplémentaire**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2023. Après présentation des écritures validées par la commission des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2135 OPNI	6 000.00 €		
D I 21 2157 10022	8 000.00 €		

D I 23 231 10017	843 020.00 €		
D I 23 231 10019/005	19 219.00 €		
R I 021 021 OPFI (ordre)	824 220.00 €		
R I 10 10226 OPFI	28 500.00 €		
R I 13 1328 10022	23 519.00 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	876 239.00 €	
	Réductions		
Recettes	Ouvertures	876 239.00 €	
	Réductions		

**Vote** : Pour : 18

Abstention : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD)

Contre : 0

**d) Décision modificative n° 2 – Crédit supplémentaire**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2023. Après présentation des écritures validées par la commission des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 45 4541 OPFI	4 140.00 €		
D I 45 4542 OPFI	4 140.00 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	4 140.00 €	
	Réductions		
Recettes	Ouvertures	4 140.00 €	
	Réductions		

**Vote** : Pour : 18

Abstention : 1 (M. Matthieu CHAMAILLARD)

Contre : 0

**7) Acquisition de terrains**

Mme le Maire informe le conseil municipal du courrier, de M. et Mme FAURE, dans lequel ils proposent la vente suivante à la commune :

- **Parcelle A 230** (75 m<sup>2</sup>) zone N – Espace Boisé classé – Lieudit la Chainée
- **Parcelle E 298 (110 m<sup>2</sup>)** – Zone AUx – Lieudit « Sur le Pré de la motte »
- **Parcelles AL 201, 202, 203, 204** (Total 421 m<sup>2</sup>) zone N – Espace Boisé classé – Lieudit les Avernoes
- **Parcelle AK 529** (830 m<sup>2</sup>) zone N – Espace Boisé classé – La butte d'Isangeard

- **Parcelle AK 530** (120 m<sup>2</sup>) - zone N – Espace Boisé classé en zone naturelle - La butte d'Isangeard

Soit une superficie totale pour l'ensemble des parcelles de 1556 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire précise que lors de la commission d'urbanisme du 18 juillet 2023, les membres de celle-ci proposent cette acquisition au prix de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir les parcelles A 230, E 298, AL 201, 202, 203, 204, AK 529 et 530, d'une superficie totale de 1556 m<sup>2</sup> au prix de 5.000 € (Cinq mille euros) et autorise Mme le Maire, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Vote** : Pour : 17

Abstention : 2 (M. Philippe AUDOUX, M. Délé AGUIAR)

Contre : 0

### **8) Donation de terrains**

Mme le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de M. Thierry JEANTET, en date du 12 avril 2023, dans lequel il souhaite faire donation de terrains familiaux au bénéfice de la commune, dont les parcelles sont les suivantes : AC 36-37-38 ET AC 66 d'une superficie totale de 5682m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont situées en zone N (naturel) du Plan local d'urbanisme approuvé le 16/05/2017, mis en révision générale par délibération n° 54-2019 du 03/07/2019, mis en révision allégée par délibération n° 55-2019 du 03/07/2019, en cours de modification par délibération n° 59-2019 du 27/08/2019 ;

Elles sont également situées dans l'espace naturel sensible, en espace boisé classé, et sont concernées par le Plan de Prévention des risques inondation, (zone jaune foncé, marron, et rouge).

Mme le Maire précise qu'elle a reçue du notaire un projet d'acte de donotion dans lequel il est précisé les conditions particulières liées à cette donation.

Elle donne lecture des conditions particulières :

« La présente donation a lieu sous les conditions suivantes sans lesquelles le **DONATEUR** ne l'aurait pas consenti, savoir :

- Que les biens soient conservés par la commune comme espace vert et donc ne fassent pas l'objet de construction,
- Qu'il soit apposé au niveau des parcelles objets des présentes un panneau portant l'inscription suivante :

*« Voilà près d'un siècle Albert Sanson a fait de ce lieu bucolique un lieu de pêche, de pique-nique et de promenade qu'il aimait partager avec ses amis, une simple cabane en bois servant de réserve. Son frère Alexandre et sa fille, Simone Sanson-Jeantet, ont toujours tenu à le laisser dans son état naturel.*

*Thierry Jeantet, fils de Simone, dans le même esprit, en a fait don en 2022 à la Mairie de Villiers-sur-Morin décidée à protéger ce bord du Morin et le faire partager aux habitants. »*

Mme le Maire propose d'accepter la donation et les conditions particulières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la donation de terrains cadastrés AC 36, 37, 38 et AC 66 pour une superficie totale de 5682 m<sup>2</sup>, lieudit « Le Pré du Temple », s'engage à conserver les biens comme espace vert.

Décide d'apposer un panneau avec l'inscription suivante :

*« Voilà près d'un siècle Albert Sanson a fait de ce lieu bucolique un lieu de pêche, de pique-nique et de promenade qu'il aimait partager avec ses amis, une simple cabane en bois servant de réserve. Son frère Alexandre et sa fille, Simone Sanson-Jeantet, ont toujours tenu à le laisser dans son état naturel.*

*Thierry Jeantet, fils de Simone, dans le même esprit, en a fait don en 2022 à la Mairie de Villiers-sur-Morin décidée à protéger ce bord du Morin et le faire partager aux habitants. »*

Décide de prendre en charge les frais d'actes notariés y afférents et autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Mme Marie RICHARD prend la parole et demande que des remerciements soient transmis à M. JEANTET par les membres du conseil.

**Vote** : Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

#### **9) Rétrocession des voiries du lotissement du Pré Aubry**

Mme le Maire demande à Mme Hélène BICHET de quitter la salle sur ce point car celle-ci est concernée par cette affaire.

Mme le Maire rappelle que les copropriétaires membres du conseil syndical de l'ASL « Cœur de Village », par courrier du 24 juin 2022, nous demandaient la rétrocession des voiries du lotissement, Sente du Pré Aubry. Il avait été demandé par l'ancienne municipalité une remise en état des espaces verts, ce qui a été fait.

Il a été convenu que les copropriétaires prendraient à leur charge les frais de notaire relatifs à cette rétrocession et estimés à 2800 €.

La commission urbanisme qui s'est tenue le 19 septembre 2023, a donné un avis favorable à cette reprise. Ces voies seront incorporées dans la voie publique. Cette procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

Mme le Maire demande d'approuver cette rétrocession et l'incorporation de ces voies dans la voie publique et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Philippe demande ce que comprend la voie publique car à l'époque c'était au ras des habitations. Mme le Maire précise que c'est le cas aussi aujourd'hui.

Il demande si la commune a demandé à la CACBP la réception de canalisations. Mme le Maire dit qu'ils ne prennent plus en charge la réception des canalisations. Ils prennent en l'état les canalisations et en cas de problèmes les travaux seront pris en charge par l'agglomération.

M. Philippe AUDOUX demande ce qu'il en est pour le bassin de rétention. Mme le Maire lui précise que ce n'est pas l'ordre du jour, et que celui-ci se trouve sur des parcelles privées avec un droit de passage pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la rétrocession des réseaux et des voiries du lotissement « Cœur de Village » et décide de classer la voirie du lotissement « Cœur de Village » dans le domaine public communal.

**Vote** : Pour : 17

Abstention : 1 (M. Éric VIOLLEAU)

Contre : 0

#### **10) Protocole d'accord suite à l'acquisition des parcelles cadastrées A1213 et A1214**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que dans sa séance du 22 août 2023, la commune a décidé de faire usage de son droit de préemption et d'acquérir la parcelle cadastrée A 1213 d'une superficie totale de 335 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée A 1214, d'une superficie totale de 338 m<sup>2</sup>, afin de créer un espace de retournement pour les véhicules, en maintenant un accès public au chemin rural.

Elle précise que les parcelles A 102 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> et A 107 d'une superficie de 289 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision DIONNET, et attenantes aux parcelles A 1213 et A 1214, sont soumises à une servitude de passage depuis la Rue Albert Grenier.

Un protocole d'accord a été établi entre les deux parties et transmis à l'ensemble du conseil municipal en date du 03 octobre 2023.

Mme le Maire propose d'accepter ce protocole d'accord.

M. Philippe AUDOUX demande si la commune va viabiliser ces terrains pour qu'ils deviennent constructible. Mme le Maire rappelle l'intérêt de ce protocole d'accord, et de la nécessité d'établir une raquette de retournement.

Mme Marie RICHARD rappelle la vente par l'ancienne mandature de deux parcelles de l'espace de retournement prévu à l'époque, par deux terrains constructibles. L'impasse se retrouve alors fermée par deux constructions. Il est précisé que la SAFER n'a jamais donné son accord de vendre une parcelle pour effectuer cette aire de retournement mais uniquement un accord sur les deux constructions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le protocole d'accord portant sur la cession des parcelles A 102 et A 107 et la viabilisation des parcelles A 105 et A 1194 par la commune de Villiers sur Morin et autorise Mme le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

**Vote** : Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 2 (M. Philippe AUDOUX, M. Délé AGUIAR)

#### **11) Commissions communales : Désignation d'un nouveau membre à la commission PLU et Urbanisme en remplacement d'un membre démissionnaire de cette commission**

Mme le Maire informe le conseil municipal, d'un mail du 15 juillet 2023 de M. Délé AGUIAR, dans lequel il démissionne des commissions Urbanisme/ERP/Plan local et PLU et demande de mettre en place M. Philippe AUDOUX, élu de la minorité pour les représenter.

Mme le Maire demande au conseil municipal de mettre en place M. Philippe AUDOUX dans les commissions Urbanisme/ERP/Plan local et PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **➤ Commission Urbanisme/PLU/ERP :**

- Contrôle administratif des permis de construire, conformités, déclarations préalables, ERP, suivi des dossiers, etc... : M. Pierre JACQ, M. Bernard RENAULT, Mme

Claudie JOULAUD, Mme Stéphanie VIEUX, M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Philippe AUDOUX.

- Révision et aménagement du territoire communal, évaluation environnementale (révision allégée et générale du PLU), etc... : M. Pierre JACQ, M. Bernard RENAULT, Mme Solange HAYON, Mme Marie RICHARD, M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Philippe AUDOUX.

Mme le Maire redonne lecture de la composition des commissions définies par l'ensemble du conseil municipal, qui accepte cette désignation.

**Vote** : Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 1 (M. Éric VIOLLEAU)

### **12) Commissions communales : Désignation d'un membre de la minorité municipale dans les commissions dans lesquelles elle n'est pas représentée**

Mme le Maire rappelle que dans sa séance du 24 mars 2023 et par délibération n° 24-2023, la constitution des commissions municipales a été votée sur volontariat de chaque élu, avec un siège laissé à la minorité municipale et précise que la minorité municipale n'a pas souhaité se positionner sur 4 de ces commissions lors de leur mise en place.

Mme le Maire rappelle que, dans son courrier démission, Mme Agnès AUDOUX a demandé que le suivant de liste, M. Philippe AUDOUX reprenne les commissions communales auxquelles elle avait souhaité participer.

Mme le Maire informe d'un mail de M. Philippe AUDOUX, en date du 30 mai 2023, dans lequel il souhaite être installé dans l'ensemble des différentes commissions communales où la minorité n'est pas représentée.

Mme le Maire propose de procéder aux modifications des commissions suivantes :

- Communication et démocratie locale et nouvelles technologies. Mme Patricia ANGER propose de se retirer de cette commission pour laisser la place à M. Philippe AUDOUX.
- Sécurité : Mme le Maire précise qu'il reste une place
- Jeunesse et Loisirs et vie Associative. Mme Stéphanie VIEUX propose de se retirer de cette commission pour laisser la place à M. Philippe AUDOUX.
- Culture et Patrimoine. Mme Solange HAYON propose de se retirer de cette commission pour laisser la place à M. Philippe AUDOUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Commission Communication / Démocratie locale et nouvelles technologies** : Mme Stéphanie VIEUX, Mme Hélène BICHET, M. Damien KOPYC, Mme Marie RICHARD, M. Jacques ARNAUD, M. Philippe AUDOUX.
- **Commission Sécurité** : M. Bernard RENAULT, M. Jacques ARNAUD, M. Damien KOPYC, M. Joël LAHAILLE, M. Nicolas FABRE, M. Philippe AUDOUX.

- **Commission Vie associative/Jeunesse et Loisirs** : Mme Claudie JOULAUD, Mme Lolita BLANC, Mme Johanne ETIENNE, Mme Solange HAYON, M. Joël LAHAILLE, M. Philippe AUDOUX.
- **Commission Culture et patrimoine** : Mme Stéphanie VIEUX, Mme Claudie JOULAUD, M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Joël LAHAILLE, Mme Marie RICHARD, M. Philippe AUDOUX.

Mme le Maire redonne lecture de la composition des commissions définies par l'ensemble du conseil municipal, qui accepte cette désignation.

**Vote** : Pour : 17

Abstention : 2 (Mme Lolita BLANC et Mme Johanne BONNET)

Contre : 0

### **13) Mise à disposition de véhicules municipaux – Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service et de fonction**

Mme le Maire rappelle que la commune dispose d'un parc de véhicules dont certains peuvent être mis à la disposition du Maire et des agents municipaux lorsque l'exercice de son mandat ou leurs fonctions le justifie.

Les véhicules de services sont affectés à un service ou entité administrative et sont accessibles au Maire et aux agents pour effectuer leurs déplacements professionnels.

Afin d'encadrer par règlement l'utilisation des véhicules de services, il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur, que vous trouverez en pièce jointe à la délibération.

Le projet de règlement intérieur ainsi que le projet de délibération a été transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne, qui a émis un avis favorable en date du 06 juillet 2023. Celui-ci a été transmis avec la convocation du conseil municipal.

Mme le Maire demande de bien vouloir approuver celui-ci et de l'autoriser tous actes relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer des véhicules de service au Maire et à des agents de la collectivité pour des déplacements professionnels. Ces véhicules ne peuvent pas faire l'objet d'un usage privatif, et devront être rapportés en fin de journée, sauf autorisation spécifique dans le cadre de la réalisation d'une mission. Toutefois pour des raisons d'organisation, il peut être autorisé de remiser le véhicule de service au domicile. La collectivité prendra en charge les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule.

Les modalités de remisage à domicile sont fixées dans le règlement joint en annexe. Il approuve le règlement d'utilisation des véhicules de services.

**Vote** : Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

## **1. Affaires diverses**

- ✓ Mme le Maire informe fièrement au conseil municipal que le 14 juillet dernier, Marie Richard a été promue Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Cette haute distinction lui est attribuée au titre de son engagement dans l'accompagnement, l'information, et l'insertion des jeunes, dans le cadre notamment de ses trois mandats de

Présidente du Centre d'Information Documentation Jeunesse, le CIDJ qui anime un réseau de près de 1000 structures d'orientation et d'information jeunesse en France.

Nous avons la chance de compter au sein du Conseil Municipal, Marie Richard, et nous sommes heureux de pouvoir compter sur elle au quotidien, pour ses qualités altruistes, ses compétences et son investissement au service du territoire. Merci Marie.

- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Marchaison a fait don à la commune d'un lot de vaisselle pour une soixantaine de personnes, ainsi que plusieurs tables. Nous la remercions vivement pour ces dons. Il a été déposé à la salle Germaine Vernillet
- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal des remerciements des scouts de Meaux pour le prêt du terrain du chalet, 26 Bis Rue de la Picardie, pour le week-end du 30 septembre 2023.
- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal, qu'elle a accédé à une demande des scouts de France concernant le prêt du terrain du chalet pour le week-end du 14 octobre. Le terrain sera partagé avec le Cirque.
- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal que la Messe inaugurale de la réouverture de l'Eglise Saint Rémi, qui s'est déroulée le dimanche 1er octobre a été une très grande réussite.  
Nous avons eu la chance d'être accompagnés par M. le Président du Conseil Départemental, M PARIGI, Mesdames les Maires Mme AUTENZIO et Mme GBIORCZYK, Monsieur le Maire Éric GOBARD, Monseigneur Jean-Yves NAMHIAS, Monsieur le Père Antoine DUNIA, l'adjudant-chef DAMBRINE, de nombreux élus et villageois, la Confrérie des Chevaliers de la Pomme de Villiers-sur-Morin, mais aussi les Scouts et Guide de France de Meaux et du Val d'Europe. Nous étions plus de 200 réunis.  
Je tenais de nouveau à remercier les personnes qui ont participé et œuvré pour que cette célébration soit réussie.
- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal des dernières et prochaines manifestations :
  - Le Samedi dernier 07 octobre a eu lieu la Soirée New Orléans, repas et concert de jazz à la Salle Germaine VERNILLET organisée par le Comité des Fêtes. Celui-ci était complet.
  - Octobre Rose : Le dimanche 8 octobre a eu lieu la marche familiale et la randonnée sportive. Je vous précise que des stylos et des porte-clés, créés par des bénévoles que nous remercions, sont mis en vente tout le mois au secrétariat de la mairie au profit de l'Association Vaincre le Cancer Solidairement, situé à Meaux. Les recettes seront remises à la fin du mois.
  - Le 14 et 15 octobre de 10h à 19h, le Cercle Artistique de Villiers vous accueille dans la salle communale du 46 rue de paris, pour l'exposition « Raconte-moi – Villiers sur Morin de 1850 à 1950 ». Visite libre de l'Eglise Saint Rémi après travaux de 10h à 19h00 le samedi et le dimanche avec une exposition sur son histoire et l'ancien mécanisme d'activation des cloches vous sera présenté.
  - Le 14 octobre à 16h00 et le 15 octobre à 15h : un cirque « La piste aux clowns » sans animaux propose un spectacle comique au terrain du 26 Ter Rue de la Picardie. Le tarif est fixé à 5 € pour les enfants et 10 € pour les adultes.

L'organisateur était ravi d'avoir une centaine de personnes qui se soient manifestés.

- Lundi 23 octobre après midi : un atelier « Graff » à destination des 12 – 17 ans, est offert par le CCAS. Il y a 12 places et il est quasiment plein.
- Dimanche 29 octobre : les Ateliers halloween organisés par Villiers Anim sur le thème Harry Potter, sont organisés par Villiers Anim à la salle communale 46 rue de Paris de 14h00 à 17h00.
- Mardi 31 octobre : un bal d'halloween est organisé par Villiers Anim à la salle des fêtes germaine Vernillet – 54 bis rue de la Picardie. Soirée spécial Tim Burton avec concours de Miss et Mister monstre, concours des mini monstres ; quizz Tim Burton.
- Novembre bleu sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> week-end de novembre avec une randonnée le dimanche 5 novembre. Un parcours de 5km et un de 10 km. Tous les dons seront reversés à la lutte contre le cancer.
- La soirée « Beaujolais », organisée par le CCAS aura lieu le week-end du 18 novembre

- ✓ Mme le Maire informe que les chaises qui se trouvent dans la salle des peintres ont été changées. Elle précise que cela était prévu depuis longtemps et mis au budget.
- ✓ Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a pris un arrêté de mis en péril pour un arbre tombé dans le chemin vicinal n° 1. La commune a fait intervenir une entreprise et a réglé la facture et celle-ci a été mise en recouvrement auprès des propriétaires actuels.
- ✓ Rentrée scolaire : La rentrée s'est bien passée et la 4<sup>ème</sup> classe de maternelle a pu ouvrir dans de très bonnes conditions.
- ✓ Mme Stéphanie VIEUX informe le conseil municipal que la commission communication qui s'est tenue le 25 septembre dernier, a proposé de renommer tout l'espace du chalet du 26 ter Rue de la Picardie en « Espace Lili Grenier ». Ce point vous sera proposé à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- ✓ Mme Stéphanie VIEUX informe avoir pris contact avec une société pour mettre à jour les plans de la commune. La commission communication va travailler sur cette mise à jour. Une convention devra alors être signée

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h18.**